

Montpellier, le 2 mai 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

INTEMPÉRIES

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de FONTES

L'arrêté interministériel du 24 mars 2017, publié au journal officiel du 29 avril 2017, a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour la commune de FONTES au titre des « Inondations et coulées de boue » du 13 au 14 octobre 2016.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle 04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

